

Complément IPP, ISOC, IPM

Prérequis

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « *impôt des sociétés (ISOC)* ».

Finalités du module :

Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- d'appréhender les principaux aspects de la fiscalité du secteur non marchand (I.P.M.);
- de consolider ses acquis en fiscalité des personnes physiques (I.P.P.) et des entreprises (I. SOC.);
- d'utiliser les ressources fiscales en vue d'optimiser la situation fiscale des contribuables assujettis à ces impôts ;

Programme :

en Impôts des personnes morales(16h + 4h d'autonomie),

✓ *face aux différentes situations fiscales usuelles de cette catégorie de contribuables, en utilisant la documentation usuelle,*

- d'appliquer les dispositions du C.I.R., en justifiant la pertinence de ses choix pour :
 - ◆ déterminer les personnes assujetties et les revenus soumis à l'impôt ;
 - ◆ établir la déclaration à l'I.P.M. à partir des documents ad hoc ;

en Impôts des personnes physiques (24h + 6h d'autonomie)

✓ *face à différentes situations fiscales spécifiques, en utilisant la documentation usuelle,*

- de consolider et approfondir ses connaissances en I.P.P. ;
- d'analyser et traiter de manière appropriée des situations spécifiques en matière d'I.P.P., tenant compte des répartitions des compétences fiscales entre les niveaux régional et fédéral ;

en Impôts des sociétés (24h + 6h d'autonomie)

✓ *face aux différentes situations fiscales spécifiques, en utilisant la documentation usuelle,*

- d'identifier la qualification et le traitement fiscal approprié d'opérations portant sur des questions spécifiques en matière d'ISOC, de fiscalité d'acquisition, restructuration ou liquidation de sociétés.

Capacités terminales :

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ✓ *face à la situation fiscale usuelle de contribuables redevables à l'I.P.M.,*
 - d'établir la déclaration à l'impôt ;

✓ *face à la situation fiscale d'une personne physique, d'une entreprise ou d'une personne morale décrite par des consignes précises et des documents adéquats, en utilisant la documentation usuelle,*

- d'analyser la situation en regard des dispositions du C.I.R ;
- d'identifier le traitement fiscal approprié et les possibilités d'optimisation fiscale ;
- de réaliser une simulation sur base de données complémentaires et en tirer les conclusions.

-

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- le niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.